

SELARL CABINET CERMOLACCE - GUEDON

Avocats associés au Barreau de Marseille

47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.81.61.46 / 04.91.37.04.48

E-mail : contact@cabinetcermolacce-guedon.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT DE TYPE 4 au 5^e étage

d'une surface loi Carrez totale de **67,80 m²**

et d'une surface au sol totale de **67,80 m² (lot n° 25)**

et **UNE CAVE** au sous-sol (lot n° 9)

**Dans un immeuble situé à MARSEILLE (13014),
72, boulevard Danielle-Casanova,
cadastré dite commune section 892 E, numéro 18.**

MISE A PRIX : 45.000 EUROS

Visite le Vendredi 23 Août 2019 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION EST FIXEE AU **JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019 à 9 h 30**

à l'audience du Juge de l'Exécution

du Tribunal de Grande Instance de Marseille,

au Palais de Justice de ladite ville, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION :

DESIGNATION GENERALE :

D'un immeuble en copropriété sis à MARSEILLE (13014), 72, boulevard Danielle-Casanova, cadastré dite commune, section 892 E, numéro 18, pour une contenance de 03 ares et 84 centiares.

Tel que cet immeuble a fait l'objet d'un

état descriptif de division reçu aux minutes de Maître RENUCCI, Notaire à Marseille le 11 septembre 1969, et dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Marseille le 23 octobre 1969, volume 6176, numéro 8.

Modifié :

- le 27/10/1969, volume 6179, numéro

16 (additif au règlement de copropriété),

- le 9/09/1983 et le 14/10/1983, volume 4088, numéro 4, suivi d'un rectificatif publié le 14 octobre 1983, volume 4112, numéro 17,

- le 09/09/1983 et le 14/10/1983, volume 4088, numéro 5.

DESIGNATION PARTICULIERE :
LE LOT NUMERO VINGT-CINQ (25),
soit :

La propriété privative et particulière d'un appartement situé au cinquième étage à gauche de type F4, composé d'un hall, trois chambres, un séjour, une cuisine, une salle d'eau, un water-closet, deux balcons sur le devant et un balcon sur le derrière et une penderie,

Et les 60/1.000èmes indivis du sol et des parties communes générales.

LE LOT NUMERO NEUF (9), soit :

La propriété exclusive et particulière d'une cave en sous-sol portant le numéro 9,

Et les 2/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel

pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Le bien est actuellement occupé par les propriétaires et leurs enfants.

Le bien est plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif de la SELARL SYNERGIE HUISSIERS 13, Huissier de Justice à Marseille en date du 23/02/2016, annexé au cahier des conditions de vente.

PROCEDURE :

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :

Le fonds commun de titrisation CREDINVEST, compartiment CREDINVEST 2 représentée par la société EUROTITRISATION qui est son représentant légal, la gestion des dossiers a été confiée à la société EOS FRANCE,

La société EUROTITRISATION, société anonyme, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° B 352 458 368, ayant son siège social 12, rue James Watt - 93200 SAINT-DENIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Venant aux droits de :

Le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

DEVELOPPEMENT (CIFD), société anonyme à conseil d'administration au capital de 124.821.703 euros, et dont le siège est à PARIS (75008), 26/28, rue de Madrid, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 379 502 644, poursuites et diligences de son Président Directeur Général y domicilié,

Suivant acte de cession en date du 29 avril 2019,

Lui-même venant aux droits de :

La BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER « BPI », société anonyme au capital de 117.386.000 euros, dont le siège social est à PARIS (75008), 4, rue du Général-Foy, poursuites et diligences de son Président Directeur Général y domicilié, ladite société inscrite au R.C.S. de Paris sous le n° B 381 804 905,

Par suite de la fusion absorption de la BPI par le CIFD en date du 1er mai 2017, le projet de fusion simplifié ayant été approuvé par le conseil d'administration de la BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER en date du 18 janvier 2017 et par le conseil d'administration du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT en date du même jour,

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, poursuites et diligences de son Président Directeur

Général y domicilié,

Ayant pour Avocat constitué, la **SELARL CABINET CERMOLACCE-GUEDON** représenté par **Maître Pascal CERMOLACCE**, Avocat au Barreau de Marseille, et dont le cabinet est à MARSEILLE (13001), 47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au barreau de Marseille, muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros (caution bancaire irrévocable, le consulter), établi à l'ordre de M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de MARSEILLE.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

- s'adresser au cabinet de la SELARL CABINET CERMOLACCE - GUEDON, Avocats, 47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE, téléphone : 04.91.81.04.95 ou 04.91.81.61.46.
- ou consulter le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE - Place Monthyon - (13006), au rez-de-chaussée, à l'accueil, du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2019.

Maître Pascal CERMOLACCE
Avocat associé